



## Public

Le certibiocide nuisibles s'adresse exclusivement:

- aux utilisateurs professionnels,
- aux distributeurs,
- et aux acquéreurs de produits biocides TP 14 (rodenticides), TP 18 (insecticides) et TP 20 (lutte contre d'autres vertébrés).

## Prérequis

- Être utilisateur, acquéreur, distributeur de produits biocides destinés aux nuisibles (TP14, TP18 et TP20), dans le cadre de son activité professionnelle, notamment les opérateurs, techniciens, employeurs et indépendants.

## Modalités d'admission

- Après validation des prérequis et inscription sur CERBERE

## Durée

- 3 jours / 21 heures
- Veuillez nous consulter pour en savoir plus sur les dates exactes de chaque session

## Tarif :

799,00 euros

## Adresse :

51 Rue HOCHE , 94200 IVRY-SUR-SEINE

## Modalité d'évaluation

Pré-test et post-test permettant de mesurer les acquis, à l'aide de critères objectifs.

Une vérification de l'acquisition des compétences est organisée en s'appuyant sur un **test de trente questions validées par le ministère en charge de l'environnement**. Le participant devra obtenir une note minimale de 20/30 pour être certifié. Les candidats ne validant pas ces vingt réponses suivent une formation complémentaire de consolidation des compétences (7h) avant d'obtenir la certification. Pas de possibilité de validation partielle.

## Qualité des formateurs

- Formateurs experts métier ayant validé un parcours de qualification pédagogique (Formateur spécialisé dans l'utilisation des produits biocides et dans la prévention des risques)

## Documents remis

- Délivrance d'une attestation de formation / Certificat CERTIBIOCIDE disponible sous environ 7 jours sur votre compte CERBERE après réussite au test final.

## ACCESSIBILITÉ & DÉLAIS D'ACCÈS

- Dans le cas d'une formation en groupe : les dates de formation sont fixées et affichées dans le planning de l'organisme de formation et sur l'offre de formation (sessions de formation)
- Dans le cas d'une formation individuelle : Les dates de formations sont choisies au moment de la contractualisation (à minima quatorze jours après la contractualisation).
- Le stagiaire pourra commencer sa formation dès que son dossier administratif sera validé.
- Les inscriptions sont ouvertes tout au long de l'année.

## ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES :

En cas de situation de handicap, veuillez nous préciser vos besoins spécifiques. notre contact handicap veillera à mettre en place les moyens nécessaires lors des formations en présentiel ou en ligne.

# PROGRAMME DE FORMATION



## Certibiocide : Nuisibles

### Objectifs généraux

Acquérir les connaissances nécessaires à l'obtention du certificat individuel pour l'activité « utilisateur professionnel et distribution de certains types de produits biocides destinés exclusivement aux professionnels » : Nuisibles

- ◆ Connaître la réglementation sur les produits rodenticides, insecticides et les produits de lutte contre d'autres vertébrés.
- ◆ Comprendre les risques liés à l'utilisation des produits rodenticides, insecticides et des produits de lutte contre d'autres vertébrés et maîtriser les mesures de protection à mettre en place pour prévenir les risques pour la santé et l'environnement.
- ◆ Contribuer à limiter le recours aux produits rodenticides, insecticides et aux produits de lutte contre d'autres vertébrés en privilégiant des alternatives non chimiques.
- ◆ Assurer une utilisation durable des produits rodenticides, insecticides et des produits de lutte contre d'autres vertébrés dans le cadre d'une activité professionnelle.
- ◆ Connaître les bonnes pratiques pour gérer les déchets liés à l'utilisation des produits rodenticides, insecticides et des produits de lutte contre d'autres vertébrés (gestion des effluents, des déchets organiques,...).

### Modalités et méthodes pédagogiques

- ◆ Formation en présentiel
- ◆ Salle de formation équipée
- ◆ Alternance de théorie, démonstrations et exercices

### Voie d'accès à la certification :

- ◆ Par candidature individuelle : les organismes de formation habilités transmettent les résultats du test d'évaluation finale au Ministère en charge de l'environnement, qui délivre ou non la certification.
- ◆ SANCTION : Certification n° RS6442 – Certificat individuel pour utiliser à titre professionnel et distribuer certains types de produits biocides catégorie nuisibles
- ◆ CERTIFICATEUR : Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires

*Les professionnels en possession du certibiocide « nuisibles » n'ont pas besoin d'avoir un certibiocide « autres produits » pour acheter/utiliser/vendre des produits TP8, TP15 et TP21 réservés à l'usage professionnel.*





## PROGRAMME DE FORMATION

# Certibiocide : Nuisibles

### Contenu de la formation

**Durée :** 3 jours / 21 heures

#### Introduction

Contexte  
Introduction au Certibiocide  
Définitions

#### Cadre réglementaire

Cadre réglementaire UE et français  
Arrêté Certibiocide  
AMM  
FT  
FDS  
Stockage et transport des PB

#### Nuisibles

Insectes et insecticides  
Rongeurs et rodenticides  
Autres vertébrés et lutte contre les autres vertébrés

#### Prévention des risques pour l'environnement

Contexte  
Étiquette et informations toxicologiques  
Risques environnementaux et leur gestion  
Gestion des déchets

#### Prévention des risques pour la santé humaine

Dangers liés aux produits biocides  
Analyse du(des) danger(s)/risque(s)  
Risques liés aux produits biocides  
Mesures de protection  
Conduite à tenir en cas d'accident

### MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

#### formation en présentiel :

- Supports de cours,  
exercices pratiques  
d'application

#### Salle équipée :

Ordinateurs,  
Tables et chaises,  
Ecran TV,  
paperboard, wifi

#### Suivi par le formateur :

- Feuilles de présences  
signées des  
stagiaires et du formateur

### Combien de temps le certibiocide est valable ?

5 ans maximum à partir de la date de délivrance du certificat



# Inscriptions Certibiocide

## Nouvelles dispositions pour s'inscrire à une formation Certibiocide

Depuis le 14 novembre 2022, avant de s'inscrire à une formation **Certibiocide**, les candidats doivent d'abord créer un compte *Cerbère* sur la plate-forme Certibiocide du site du ministère de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoires.

## La procédure d'inscription se fera donc en plusieurs étapes:

- 1. 1ère étape :** Se connecter à l'application Certibiocide du ministère de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoire via l'adresse suivante : <https://certibiocide.din.developpement-durable.gouv.fr/>
- 2. 2ème étape:** Créer un compte Cerbère en suivant les indications.
- 3. 3ème étape:** Confirmer la création de votre compte Cerbère en cliquant sur le lien que vous avez reçu par courriel et une fois la création du compte confirmée, **VOUS DECONNECTER** du site. N.B: Il est important de vous déconnecter et de vous reconnecter à nouveau (si vous ne respectez pas cette étape, vous n'aurez pas accès à votre compte)
- 4. 4ème étape:** Se connecter à nouveau sur le portail Certibiocide du ministère de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoire à l'adresse suivante : <https://certibiocide.din.developpement-durable.gouv.fr/>
- 5. 5ème étape:** Dans la zone « Filtre de recherche », « Centre de Formation », tapez « **KFORMATION** » .
- 6. 6ème étape :** S'inscrire sur la formation Certibiocide de votre choix.

---

« Il convient de préciser que quel que soit le type de certibiocide, celui-ci est toujours délivré à une personne physique, et non à une personne morale, et donc jamais à une entreprise. L'arrêté « certibiocide » ne prévoit ni certification ni agrément d'entreprise, mais une obligation de déclaration d'activité et la tenue à jour de la liste du personnel formé »